

Rte de la Communance 45
Case postale
CH-2800 Delémont 1
t +41 32 420 71 20
conducteur.ovj@jura.ch

Résumé des exigences relatives aux photos du permis de conduire

Format:

- Taille de l'image 35 x 45 mm (sans bordure).
- Hauteur du visage, du menton au sommet du crâne, au moins 29 mm, au plus 34 mm.

Eclairage, netteté et contraste:

- La photo doit être nette et présenter un bon contraste.
- L'éclairage doit être régulier (pas d'ombres sur le visage). Les tons de la peau doivent être naturels.
- Pas de reflets sur la peau, les yeux ne doivent pas être rouges.

Arrière-plan:

L'arrière-plan doit être monochrome, uniforme et neutre. Il ne doit pas présenter d'ombres. Il doit y avoir une séparation nette entre l'arrière-plan et la tête.

Qualité de la photo et autres exigences:

- Seules les photos en couleur sont autorisées, conformément aux prescriptions de l'OAC. La photo apparaîtra en noir-blanc sur le permis de conduire.
- Le papier photo doit présenter une surface lisse et non structurée (tirage brillant ou semi-mat).
- Les photos doivent être reproduites exclusivement sur du papier conçu à cet effet.
- La photo doit être actuelle (datant de moins d'un an).
- La photo ne doit présenter aucun pli, inégalité ou salissure. Les coins ne doivent pas être arrondis.

Maintien du corps, position de la tête, expression du visage:

- La personne doit être assise en face de l'appareil et regarder en direction de l'objectif (prise de vue frontale). La posture de la tête doit également être droite.
- Les deux yeux doivent être ouverts, à la même hauteur et clairement visibles (également chez les porteurs de lunettes).
- L'expression du visage doit être neutre/aimable, la bouche reste fermée.
- Aucune autre personne ni objet ne doivent être visibles sur la photo. Ne pas mettre la main devant le visage.

Couvre-chef:

- Ils ne sont en principe pas admis; pas de bandeau ni de serre-tête très visible, pas de lunettes sur la tête etc.
- les exceptions ne sont admises que pour des motifs médicaux ou religieux attestés. En pareil cas, le visage doit être visible au moins de la pointe du menton à la naissance des cheveux; il ne doit pas y avoir d'ombres sur le visage.

Sources: Tableau des photos-types (PDF) Fedpol:

<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/de/home/pass---identitaetskarte/pass/pass-id-beantragen.html>